

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTLER, M. WINLING, M. FROEHLICH, M. GOERICH-MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER.
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ;
MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 050/2005conseil

OBJET : HOTEL D'ENTREPRISES DE LA SAUER

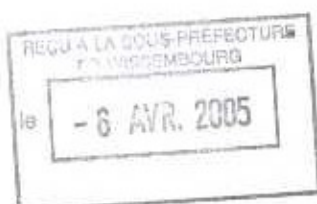
AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

- VU les compétences de la communauté de communes,
- VU la délibération n° 083/2003 du conseil communautaire du 1er septembre 2003 « projet de construction d'un hôtel d'entreprises »,
- VU la délibération n° 103/2003 du conseil communautaire du 13 octobre 2003 « Parc économique de la Sauer : création d'un budget annexe « bâtiments d'activités » soumis à TVA »,
- VU la délibération n° 114/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 « Parc économique de la Sauer : choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises »,
- VU la délibération n° 001/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 « Hôtel d'entreprises de la Sauer : délégation au bureau pour l'approbation de l'APD et PRO »,
- VU la délibération n° 004/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : approbation de l'APD (hôtel d'entreprises) »,
- VU la délibération n° 005/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : marché de maîtrise d'œuvre (hôtel d'entreprises) : avenant, modification de l'enveloppe du programme »,
- VU la délibération n° 047/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 « autorisation de signature de demande de permis de construire »,
- VU le marché de maîtrise d'œuvre n° 2004/01 du 19 janvier 2004 pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer,
- VU l'attribution des marchés de travaux pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer,
- CONSIDERANT l'avancement desdits travaux,
- VU l'avis du bureau en date du 7 mars 2005,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 2 voix contre et 4 abstentions :

- **donne délégation au président pour la signature des conventions d'occupation précaire précisant les droits et obligations des deux parties et fixant les conditions financières de l'occupation des locaux à l'hôtel d'entreprises de la Sauer ;**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 31 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL